

Boost Export Pays de la Loire

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Soutenir les TPE et PME régionales dans la conquête de nouveaux marchés à l'international. Accompagner les entreprises dans cette démarche stratégique, essentielle pour renforcer leur croissance et soutenir l'emploi sur le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de Boost Export, les PME régionales de moins de 250 personnes ET CA < à 50 M€ ou bilan < à 43 M€ activent dans l'une des filières [Liste des filières suivantes](#) : ..

Les entreprises commerciales liées financièrement à une entreprise de production régionale peuvent aussi être éligibles.

L'activité doit correspondre à :

- la fabrication de biens et de services à la production industrielle,
- ou par le dépôt et la détention en propre soit d'un brevet, soit d'un dessin ou modèle à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) ou à l'Office Européen de Brevets (OEB).

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- avoir au moins un établissement en Pays de la Loire avec une activité de production ou de services à la production industrielle,
- exister depuis au moins 3 ans,
- employer au minimum 3 personnes (justifié par la dernière liasse fiscale disponible ou une attestation comptable),
- être constituée en société, EIRL ou entreprise individuelle,
- avoir des fonds propres positifs (les comptes courants d'associés bloqués peuvent être pris en compte),
- être à jour de toutes vos obligations (fiscales, sociales, environnementales, sanitaires).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Accompagner les PME dans la conquête de nouveaux marchés internationaux en réduisant leurs coûts

opérationnels liés à la préparation, la prospection commerciale et le recrutement de ressources humaines spécialisées.

— Dépenses concernées

Réduire les coûts opérationnels dans 2 domaines :

La prospection commerciale sur de nouveaux marchés : (Boost export – Je Prospecte de nouveaux marchés) qui permet d'accompagner :

- la structuration de la stratégie export et la préparation de l'entreprise pour la conquête de nouveaux marchés,
- le déploiement opérationnel et commercial de la stratégie export,
- l'adaptation de la communication pour cibler de nouveaux marchés export.

La liste exhaustive des actions et dépenses éligibles.

Le recrutement de ressources humaines spécialisées à l'international : le recrutement de RH dédiées pour se développer et accélérer sur de nouveaux marchés (Boost export – Je recrute des RH dédiées pour me développer à l'export). Une stratégie internationale structurée qui souhaitent :

- créer une fonction nouvelle dédiée à l'export par le recrutement en CDI d'un salarié dédié : les dépenses éligibles correspondent à la rémunération annuelle brute charges comprises (hors primes) sur 12 mois à compter de la date du recrutement en CDI du salarié,
- recourir à un volontaire international en entreprise (V.I.E) : les dépenses éligibles sont constituées par les indemnités forfaitaires d'entretien HT des VIE sur une durée de 12 mois à compter de la date de début de mission V.I.E indiquée sur la demande d'affectation, hors frais de gestion, d'adhésion Business France, d'assurance et de protection sociale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour la prospection de nouveaux marchés (Boost export – Je Prospecte de nouveaux marchés) : l'aide régionale correspond à 50% des dépenses éligibles HT. Le montant total des aides attribuées ne peut excéder 15 000 € sur cette période de 24 mois, et chaque demande doit porter sur un minimum de 2 000 € HT de dépenses.

Chaque entreprise peut bénéficier de ce soutien pendant une période de 24 mois débutant à la date du premier dossier déclaré complet.

Le soutien de la Région est limité à 3 aides pour un même salon ou une mission de prospection sur une même zone ou une même prestation de conseil (salon, mission, mini expositions, etc.). Sera pris en compte lors de l'instruction de la demande, des aides régionales déjà attribuées depuis 2016 dans le cadre des dispositifs Prim export et Performance export ainsi qu'au travers du partenariat avec Food Loire depuis 2018.

Pour le recrutement de RH dédiées pour se développer et accélérer sur de nouveaux marchés (Boost export – Je recrute des RH dédiées pour me développer à l'export) :

- pour le recrutement d'un salarié export en CDI, l'aide régionale correspond à 50% de la rémunération annuelle brute charges comprises (hors primes) sur 12 mois à compter de la date du recrutement en CDI du salarié, dans

la limite d'un plafond d'aide régionale de 15 000 €. Il est limité à un recrutement par entreprise. Lors de l'instruction, il sera tenu compte des aides déjà attribuées dans le cadre du dispositif "Emploi export".

- pour le soutien à une mission V.I.E, l'aide régionale correspond à 50% des indemnités forfaitaires d'entretien hors taxes, sur une durée de 12 mois à compter de la date de début de mission, versées par Business France au volontaire et facturées à l'entreprise ; dans la limite d'un plafond d'aide régionale de 30 000 €.

Chaque entreprise peut bénéficier de 2 aides maximum. Lors de l'instruction, les aides déjà attribuées dans le cadre du dispositif VIE Pays de la Loire depuis le 1er janvier 2024 seront prises en compte dans le calcul de cette limite.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Les demandes sont à déposer sur [le Portail des aides](#).

Avant de déposer toute demande de financement, les entreprises valident leur profil selon le processus suivant :

- Demande de validation par l'entreprise qui transmet, via le téléservice dédié, les éléments et justificatifs démontrant qu'elle répond aux critères définis.
- Instruction par les services régionaux qui examinent les documents transmis et informent l'entreprise de l'éligibilité ou non de son profil.
- Engagement de mise à jour : L'entreprise s'engage à signaler tout changement significatif de sa situation susceptible d'impacter son éligibilité au dispositif Boost Export Pays de la Loire, et ce tout au long de ses demandes de soutien.

Contact : Direction Attractivité et International export@paysdelaloire.fr

L'entreprise peut se faire accompagner dans son projet export par un conseiller Team France Export Pays de la Loire.

- Loire-Atlantique : 02 40 44 63 69
- Maine et Loire : 02 41 20 49 56
- Mayenne : 02 43 49 50 26
- Sarthe : 02 43 21 00 12
- Vendée : 02 51 45 32 32

ou par mail tfe@paysdelaloire.cci.fr

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - Aéronautique
 - Agroalimentaire - Nutrition
 - Automobile
 - Biotechnologie

- › Bois
- › Electronique
- › Environnement
- › Energie
- › Génie civil
- › Industries culturelles et créatives
- › Métallurgie
- › Numérique
- › Plasturgie
- › Santé
- › Service aux entreprises
- › Sport - Loisir

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES

Déposer son dossier

- https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/connecte/F_BOOSTEXP_VAL/depot/simple

Liens

- [Boost Export en un clin d'oeil](#)

Source et références légales

Sources officielles

Délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2025 approuvant le présent règlement d'intervention.